

Montréal, le 19 octobre 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : M<sup>es</sup> Catherine Dagenais et Pierre Grenier  
Tous les participants**

**Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements  
d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec  
visant l'adoption des normes de fiabilité relatives à la protection des  
infrastructures critiques (Normes CIP)  
Dossier de la Régie : R-3947-2015 Phase 2**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu, le 18 octobre 2016, une demande d'extension du délai de l'avocate de l'intervenante RTA en vue du dépôt des réponses de cette dernière aux demandes de renseignements (DDR) de la Régie et de Hydro-Québec, par sa Direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur) dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à RTA le délai demandé et attendra donc les réponses de cette dernière aux DDR **au plus tard le 24 octobre à 12h.**

Par ailleurs, eu égard au nombre de témoins annoncés de manière préliminaire, la Régie considère qu'une troisième journée d'audience sera nécessaire pour traiter ce dossier et **ajoute donc la date du 8 novembre 2016 aux dates annoncées de 3 et 4 novembre 2016**, le tout à compter de 9h dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml